



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Année 202....-202...



Lycée A. Loubatières

Boulevard des Hellènes 34300 – AGDE

AUTORISATION DE SORTIE

Rappel du règlement: (Extrait du règlement adopté en Conseil d'Administration).

"Les élèves sont accueillis dans l'établissement selon les horaires prévus. En cas d'absence de professeur ou durant les heures libres de leur emploi du temps, ils sont invités à fréquenter le C.D.I. ou les salles de permanence. Ils ont toutefois le droit de sortir de l'établissement, sous réserve d'une autorisation écrite de leurs parents, adressée à l'administration du Lycée en début d'année scolaire".

L'élève non autorisé à sortir se doit de respecter cette règle, véritable **contrat moral** entre sa famille, le Lycée et lui-même. Toute sortie illégale ne saurait engager la responsabilité de l'établissement.

NOM.....Prénom.....Classe.....

EST AUTORISE* à sortir de l'établissement

N'EST PAS AUTORISE* à sortir de l'établissement

Date:...../...../.....

Signature du Responsable légal

*Barrer la mention inutile